



CONTACT PRESSE

Marjorie Pereira

Tél. : 03-85-39-71-45

marjorie.pereira@ville-macon.fr

MACON.fr   

PATRIMOINE

Mardi 30 avril

Rénovation des façades d'immeubles : la Ville de Mâcon accompagne les propriétaires et publie un guide de coloration

Afin de préserver le patrimoine architectural de la cité mais aussi de conserver et transmettre cet héritage, la Ville de Mâcon veille au respect de l'unité du cœur de ville et accompagne les propriétaires et les commerçants en mettant à leur disposition un guide de coloration des façades.

Mâcon possède un cœur historique unique qui a traversé les siècles. Ce dernier participe aujourd'hui au cadre de vie privilégié des habitants et à l'identité de la cité.

Les enjeux, au sein du périmètre SPR (Site Patrimonial Remarquable), sont ainsi de préserver la cohérence et l'unité urbanistique du secteur historique, de mettre en valeur les atouts de la ville et de renforcer son statut de destination touristique.

Dans ce cadre, un guide de coloration des façades a été réalisé par les services de la Ville de Mâcon. Il est à la disposition des propriétaires et des commerçants et vise à les orienter et à les accompagner dans leurs travaux de rénovation et d'aménagement.

Les 81 couleurs de ce nuancier ont été définies par une coloriste qui a étudié les traditions du patrimoine urbain de Mâcon. Cette gamme dite « naturelle », enrichie de tons plus saturés, est complétée par une palette destinée aux menuiseries qui comporte des tons moins saturés et qui viendront apaiser le dynamisme des façades. Ce panel a pour objectifs de renforcer l'esprit « Capitale de la Bourgogne du Sud » en assurant la continuité visuelle des alignements d'immeubles. Ces palettes contribueront à unifier la perception de la ville et à respecter la bonne intégration paysagère.

Ce nuancier des couleurs comporte également des recommandations pratiques pour tous les éléments composant une façade : finition de l'enduit, les encadrements des baies et corniches, les volets et lambrequins bois, les fenêtres et serrureries, les portes d'entrée, les devantures commerciales, etc.

Ce dernier est disponible au service Urbanisme de la Ville de Mâcon (rue Mathieu – 03-85-39-71-67) et en ligne sur la page dédiée du site internet [ici](#).



▶▶▶ Rappel de la démarche à effectuer et des aides possibles

Les particuliers et les commerçants souhaitant repeindre la façade de leur immeuble ou bien changer les portes et les menuiseries doivent déposer une déclaration préalable de travaux au service Urbanisme de la Ville et ainsi soumettre le projet à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

**RDV SUR
L'ESPACE
PRESSE**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CONTACT PRESSE

Marjorie Pereira

Tél. : **03-85-39-71-45**

marjorie.pereira@ville-macon.fr

MAÇON.fr   

PATRIMOINE

Mardi 30 avril

L'ABF est en charge du respect du patrimoine, de l'architecture, de la qualité des aménagements et de leurs insertions harmonieuses dans le paysage urbain et le secteur historique.

Par ailleurs, des aides et des financements via l'OPAH sont possibles pour les travaux de rénovation et d'aménagement des façades. Les demandes doivent être faites le plus rapidement possible pour la deuxième opération directement au sein du local dédié au 22 rue Loché (opahcoeurdeville@mb-agglo.com / 03-85-20-49-34).

RDV SUR
L'ESPACE
PRESSE

